

MAIRIE DE CUREL
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N° 27/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq et le premier novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle BARTHELEMY, Sophie DUCCA et Messieurs Thierry BELLEMAIN, Antoine POLATOUCHE et Gérard HAKKENBERG

Procuration : Madame Emilie DE BOUVER à Madame Isabelle BARTHELEMY

Convocation et affichage : 27/10/2025

Secrétaire de séance : Monsieur Antoine POLATOUCHE

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 5

OBJET : CONVENTION PARTICIPATIONS SCOLAIRES ECOLE DE ST-VINCENT SUR JABRON 2025 / 2026

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention de fonctionnement du regroupement pédagogique intercommunal du haut de la vallée du Jabron qui a été établi entre les communes de St-Vincent sur Jabron, Curel, Châteauneuf-Miravail, Montfroc et Les Omergues, celle-ci définit le fonctionnement du regroupement scolaire et les modalités pour les participations scolaires à l'école de St-Vincent sur Jabron pour l'année scolaire 2025 / 2026.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal a délibéré sur cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de fonctionnement du regroupement pédagogique intercommunal du haut de la vallée du Jabron qui a été établi entre les communes de St-Vincent sur Jabron, Curel, Châteauneuf-Miravail, Montfroc et Les Omergues et les modalités qui en découlent
- **AUTORISE** Monsieur Maire à signer ladite convention

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CUREL le 03 novembre 2025

Le Maire,

Thierry BELLEMAIN



Le secrétaire
Antoine POLATOUCHE

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Antoine POLATOUCHE, the secretary.